

Questions orales

L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DU VOTE SUR LA GRÈVE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question supplémentaire découle de certaines nouvelles interprétant le vote des postiers comme étant favorable à la grève. Le ministre peut-il confirmer que le vote représente effectivement une acceptation de la demande officielle que le conseil national exécutif a adressée par écrit au gouvernement pour réclamer d'autres négociations fondées sur le rapport Moisan et insiste sur des questions essentielles, notamment les avantages sociaux, la sécurité de l'emploi, l'automatisation et l'emploi de travailleurs intermittents plutôt que sur la question pécuniaire?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Oui, monsieur l'Orateur. Le vote qui vient d'avoir lieu se prête à n'importe quelle interprétation. Prétendre qu'il s'agit d'un vote écrasant des syndiqués en faveur de la grève serait injuste envers eux. Par exemple, pas moins de 15 sections locales des provinces Maritimes qui ordinairement font preuve d'intelligence...

Des voix: Bravo!

M. Mackasey:... il n'y en a que quelques poignées—ont dit qu'ils voulaient savoir exactement sur quoi ils doivent se prononcer. Ce qui importe davantage, c'est que les négociations aient repris. Les postiers sauf dans une région limitée du Canada sont au travail. Naturellement, si le travail cesse dans un trop grand nombre de localités, comme les postiers en ont le droit, il faudra rompre les négociations afin de permettre à l'exécutif national et aux négociateurs de faire entendre raison aux responsables qui compromettent ce qui pourrait être un règlement juste comme solution à une grève prolongée.

LE PLAN D'URGENCE EN CAS DE GRÈVE DES POSTIERS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Faut-il comprendre, d'après les observations du ministre, qu'un programme d'urgence a, effectivement, été mis sur pied pour distribuer le courrier et aider les petites entreprises et les particuliers au cas où les postiers ne s'acquitteraient pas de leurs tâches ou veut-il simplement dire à la Chambre qu'on y songera plus tard?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Je ne dis rien de semblable à l'honorable représentant. Je dis tout simplement que, d'après les nouvelles d'hier soir, le gouvernement a un programme d'urgence pour son propre courrier, je le répète, pour assurer la distribution des chèques essentiels et des chèques d'assistance sociale. Dans un régime démocratique, comme le nôtre, certains secteurs de l'économie doivent, parfois, subir de graves inconvénients injustifiables, mais c'est le prix qu'exige notre régime.

LA POSSIBILITÉ D'EXEMPTIONS POUR CERTAINS SALARIÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au premier ministre? Le ministre des Postes a dit que les postiers sont automatiquement exclus en vertu des dispositions d'exception; le ministre des Finances dit qu'il n'en est rien, que toute décision à ce sujet doit être soumise à la Commission anti-inflation. Il y a donc conflit. Le premier ministre tirerait-il l'affaire au clair?

[M. Mackasey.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de conflit si ce n'est dans l'interprétation du député. Le Livre blanc s'applique à tous. On y dit que certains cas, qui sont définis, feront l'objet d'un examen spécial par la Commission anti-inflation même. La Commission jugera si les actes du gouvernement fédéral sont conformes aux directives, et nous nous inclinons devant sa décision.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE D'UNE RÉGIE ANTI-INFLATIONNISTE PAR LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Elle est supplémentaire aux questions que lui adressait le chef de l'opposition au sujet de la régie provinciale que M. Bourassa a l'intention de constituer.

J'aimerais savoir si le gouvernement canadien sera invité à partager les frais d'une telle commission ou d'une telle régie, ou bien si la province de Québec assumera entièrement les frais occasionnés par une telle régie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, cette question n'a pas été discutée avec les provinces. Cependant, je remercie le député de l'attirer à mon attention. Ma première réponse sera que si une province veut établir un service d'administration à elle plutôt que de se servir du nôtre, elle devra en payer les frais comme c'est effectivement le cas lorsqu'une province, le Québec par exemple ou l'Ontario, dans certains cas, ont leur propre service de perception des impôts. Elles doivent alors en assumer les frais.

[Traduction]

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'INCIDENCE SUR LES REVENUS AGRICOLES ET LES PRIX DE DÉTAIL

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Agriculture traduisait-il le sentiment du gouvernement à l'égard de la nouvelle politique de contrôle des salaires et des prix du gouvernement lorsqu'il a déclaré récemment à St. Jacob's (Ontario) que l'effet de ce contrôle des salaires et des prix par Ottawa sur les revenus agricoles sera nul, et qu'il se fera à peine sentir sur le prix de détail des denrées alimentaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends cette question en préavis. Je ne l'ai pas comprise, mais je la prends quand même en préavis et y répondrai lundi.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre n'a pas compris ma question, je vais la répéter, car j'estime que la réponse est importante. Le ministre de l'Agriculture traduisait-il le sentiment du gouvernement à l'égard de la nouvelle politique de contrôle des salaires et des prix du gouvernement lorsqu'il a déclaré récemment à St. Jacob's (Ontario) que l'effet de ce contrôle des salaires